

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, tenue le 3 juin 2025 à 20h00, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

**Sont présents :**

Monsieur Robert Pufahl, maire  
Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1  
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2  
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5 et maire suppléant  
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

**Sont absents :**

Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière  
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3

Madame Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet est également présente.

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Robert Pufahl.

La personne qui préside la séance, soit Robert Pufahl, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire Monsieur Robert Pufahl, déclare la séance ouverte à 20h00.

**2025.06.103 Nomination d'une greffière-trésorière substitut**

**ATTENDU** l'absence de Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Appuyé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier désigne Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet, à titre de greffière-trésorière substitut pour la durée de la séance du conseil.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

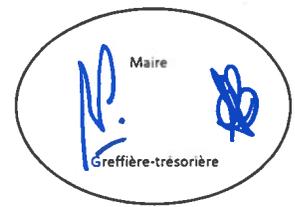
**2025.06.104 Adoption de l'ordre du jour**

**1. Ouverture de la séance**

**1.1 Nomination d'une greffière-trésorière substitut**



2. **Adoption de l'ordre du jour**
    - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  3. **Approbation du procès-verbal :**
    - 3.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2025
  4. **Correspondance**
  5. **Administration générale**
    - 5.1 Avis de vacance au poste de conseiller municipal du district numéro 4
    - 5.2 Vacance au poste de conseiller municipal du district numéro 4 – élection
    - 5.3 Remplacement du conseiller Guy Burelle sur divers comités – nomination
    - 5.4 Renouvellement d'assurance collective – délégation à la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare
    - 5.5 Renouvellement d'assurance collective – mandat de gestion du programme du regroupement régional d'assurance collective
    - 5.6 Sentier transcanadien – appui à la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon
    - 5.7 Québec municipal – renouvellement d'adhésion
    - 5.8 Abrogation de la résolution 2025.05.086
    - 5.9 Adjointe administrative – embauche de Sonia Champagne
    - 5.10 Système de son – mandat
    - 5.11 Logiciel Accès-Cité – passerelle Territoire - Évaluation
  6. **Trésorerie**
    - 6.1 Approbation des comptes payés et à payer
    - 6.2 Dépôt du rapport des revenus et dépenses
  7. **Travaux publics**
    - 7.1 Marquage des rues – mandat
    - 7.2 Rue Lavallée - lampadaires
  8. **Hygiène du milieu**
    - 8.1 Échantillonnage de l'eau potable - mandat
  9. **Urbanisme et environnement**
    - 9.1 Avis de motion – projet du règlement numéro 706-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 324
    - 9.2 Dépôt et présentation du premier projet du règlement 706-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 324
  10. **Sécurité publique et service d'incendie**
  11. **Loisirs et culture**
  12. **Autre(s) sujet(s)**
  13. **Période de questions**
  14. **Clôture et levée de la séance**
    - 14.1 Clôture et levée de la séance
- Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières**  
**Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière**  
**Il est résolu**
- QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.**



APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

**2025.06.105** Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2025

**CONSIDÉRANT QUE** des copies des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2025 ont été remises à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance et que les membres du conseil en ont pris individuellement connaissance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique des procès-verbaux.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2025, tel qu'ils apparaissent au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Avis de vacance au poste de conseiller municipal du district numéro 4

**CONSIDÉRANT** le dépôt de la lettre de démission de monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, à la séance extraordinaire du 26 mai 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat du conseiller a pris fin le 29 mai 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de conseiller municipal du district 4 est vacant, au sens de l'article 331 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément, à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière substitut constate la vacance du poste de conseiller du district numéro 4 en date du 29 mai 2025 ;

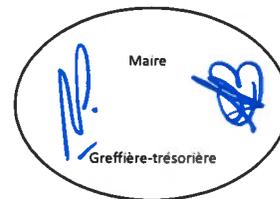
**CONFORMÉMENT** à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière substitut avise le conseil municipal, que le poste de conseiller municipal du district numéro 4 est vacant.

**2025.06.106** Vacance au poste de conseiller municipal du district numéro 4 – élection

**CONSIDÉRANT** la vacance du poste de conseiller du district numéro 4 en date du 29 mai 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette vacance survient dans les 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, soit le 2 novembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 335 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que la vacance est constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, le conseil peut, dans les 15 jours de l'avis de la vacance, décréter qu'elle doit être comblée par une élection partielle ;



**CONSIDÉRANT QUE** l'article 337 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que la vacance d'un poste de conseiller constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et dont le conseil n'a pas décrété le comblement par une élection partielle n'est comblée que lors de cette élection générale.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Appuyé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier ne souhaite pas pourvoir le poste de conseiller du district numéro 4 par une élection partielle.

**QUE** le poste de conseiller municipal du district numéro 4 soit pourvu lors de la prochaine élection générale, soit le 2 novembre 2025.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.06.107 Remplacement du conseiller Guy Burelle sur divers comités - nomination**

**CONSIDÉRANT** le dépôt de la lettre de démission de monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, à la séance extraordinaire du 26 mai 2025 ;

**CONSIDÉRANT** la vacance du poste de conseiller du district numéro 4 en date du 29 mai 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Guy Burelle était représentant sur divers comités et qu'il y a lieu de le remplacer.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Alain Laferrière

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier nomme les nouveaux représentants, en remplacement de Guy Burelle, sur les différents comités et organismes de la façon suivante :

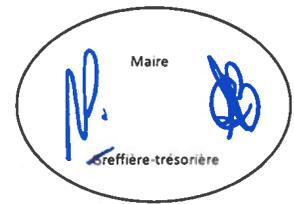
- Sur le comité de l'Association Forestière : Monsieur Guy Cloutier
- Membre substitut sur le comité du règlement 637-2023 relatif à la démolition d'immeuble sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier : Monsieur Robert Pufahl
- Sur le conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) : Monsieur Léo Soulières
- Pour le réseau Biblio CQLM : Monsieur René Darveau
- Membre substitut pour la société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles (SCIRBI) : Monsieur Guy Cloutier

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.06.108 Renouvellement d'assurance collective – délégation à la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier offre à son personnel une assurance collective en association avec le Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière, un regroupement d'autres municipalités locales de la région de Lanaudière ;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;



**CONSIDÉRANT QU'**un cahier des charges a été élaboré par ASQ Consultants, cabinet en avantages sociaux et M. Jean-Philippe Lamotte, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions prévues aux articles 569 et 576 du *Code municipal du Québec*.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Alain Laferrière

**Il est résolu**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier délègue à la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective.

**QU'**une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.06.109 Renouvellement d'assurance collective – mandat de gestion du programme du regroupement régional d'assurance collective**

**CONSIDÉRANT QUE** le cabinet ASQ Consultants effectue la gestion du Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière depuis la création du regroupement et qu'il a participé à la rédaction des cahiers des charges des précédents appels d'offres, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier adhère à ce regroupement d'assurance collective ;

**CONSIDÉRANT QUE** le cabinet ASQ Consultants a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional ;

**CONSIDÉRANT QUE** la rémunération payable au cabinet ASQ Consultants est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Alain Laferrière

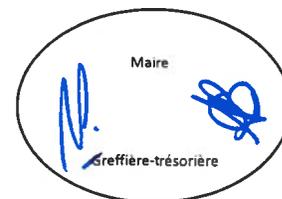
**Il est résolu**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier confie à ASQ Consultants le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective.

**QU'**une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



**2025.06.110 Sentier transcanadien – appui à la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon souhaite utiliser un tronçon de la route 348, propriété du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), afin de connecter le sentier transcanadien au vélo route Brandon et à la route Verte ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation de ce tronçon nécessite une autorisation préalable du MTMD ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet vise à promouvoir le transport actif, à favoriser le tourisme durable et à renforcer l'offre récréotouristique régionale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a entrepris les démarches nécessaires auprès du MTMD, incluant la préparation d'une demande formelle accompagnée d'une résolution municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien de municipalités est sollicité pour appuyer cette initiative auprès du MTMD.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier appuie la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon dans sa démarche auprès du MTMD afin d'utiliser un tronçon de la route 348.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.06.111 Québec municipal – renouvellement d'adhésion**

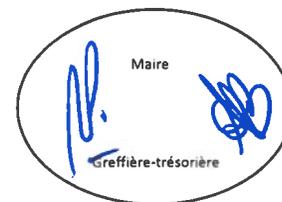
**Il est proposé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Alain Laferrière

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier entérine la décision prise par la directrice générale adjointe et chargée de projet à l'effet de renouveler l'adhésion annuelle à Québec municipal pour un montant de trois cent trente dollars (330,00\$) plus les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



**2025.06.112 Abrogation de la résolution 2025.05.086**

**ATTENDU QUE** le 6 mai 2025, le conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a adopté la résolution 2025.05.086 à l'effet d'autoriser une dépense de mille cinq cents dollars (1 500,00\$) en guise de participation financière pour l'organisation du souper du pont Grandchamp ;

**ATTENDU** l'annulation de la tenue de l'événement.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier abroge la résolution 2025.05.086.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.06.113 Adjointe administrative – embauche de Sonia Champagne**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier embauche, Madame Sonia Champagne, à titre d'adjointe administrative.

**QUE** la période de probation soit de trois (3) mois avec possibilité de reconduction.

**QUE** les conditions de son embauche soient établies dans une entente signée par le maire, la directrice générale adjointe et chargée de projet et Madame Champagne, dont le conseil a pris connaissance.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.06.114 Systeme de son - mandat**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Alain Laferrière

**Appuyé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte la soumission de Villeneuve Audio, datée du 27 mai 2025, portant le numéro 1019, au montant de deux mille neuf cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt-dix-huit (2 969,98\$) plus les taxes applicables, pour une mise à niveau du système de son du bureau municipal et du garage municipal, le tout tel que déposé.

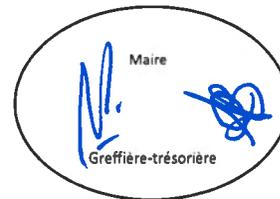
Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.06.115 Logiciel Accès-Cité Territoire – passerelle Territoire - Évaluation**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande pour l'installation d'un module supplémentaire dans le logiciel Accès-Cité Territoire ;

**CONSIDÉRANT** les nombreux avantages qu'apporte l'ajout de ce logiciel :

- Permetts d'automatiser le transfert de permis entre la Municipalité et l'évaluateur ;
- Permetts d'établir la fréquence des transmissions automatiques des documents selon les besoins précis ;



- Permits de paramétrer la fonction de transmission automatique selon le type de permis ;
- Permits de suivre l'étape à laquelle le dossier est rendu ;
- Permits de récupérer dans le logiciel Territoire, plusieurs informations provenant du logiciel Évaluation ;
- Permits d'exploiter les informations fournies par l'évaluateur grâce à un rapport de variation dans le logiciel Territoire.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières**

**Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier**

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte de procéder à l'installation du module supplémentaire dans le logiciel Accès-Cité Territoire, passerelle Territoire – Évaluation, au montant unique de neuf cent vingt-cinq dollars (925,00\$) plus les taxes applicables. Le tout afin de faciliter la transmission et le suivi des permis entre la Municipalité et le service d'évaluation.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**TRÉSORERIE**

**2025.06.116 Approbation des comptes payés et à payer**

La directrice générale et greffière-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier**

**Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière**

**Il est résolu**

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de mai 2025, pour un montant total de trente-six mille cent soixante-trois dollars et quatre-vingt-huit cents (36 163,88\$).

D'autoriser le paiement des factures présentées, pour un montant total de deux cent quarante-trois mille soixante-sept dollars et quatre-vingt-quatre cents (243 067,84\$).

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non imposables payés durant le mois de mai 2025, pour un montant de cinquante mille sept cent cinquante-quatre dollars et soixante-quatorze cents (50 754,74\$).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.06.117 Dépôt du rapport des revenus et dépenses**

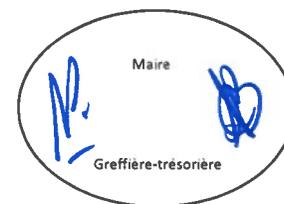
**Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier**

**Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau**

**Il est résolu**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte le rapport des revenus et dépenses au 31 mai 2025.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



TRAVAUX PUBLICS

**2025.06.118** Marquage des rues - mandat

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a fait la demande de deux soumissions pour le marquage des rues à divers endroits sur son territoire pour une distance totale de 18 kilomètres ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a reçu les soumissions suivantes :

- Lignes M. D. Inc., au montant de six mille douze dollars (6 012,00\$) plus les taxes applicables ;
- Marquage Traçage Québec, au montant de cinq mille sept cent soixante dollars (5 760,00\$) plus les taxes applicables.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde le mandat du marquage des rues à divers endroits sur son territoire, pour une distance totale de 18 kilomètres, au plus bas soumissionnaire, soit :

- Marquage Traçage Québec, au montant de cinq mille sept cent soixante dollars (5 760,00\$) plus les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.06.119** Rue Lavallée - lampadaires

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a fait la demande de deux soumissions pour l'ajout de lampadaires solaire sur la rue Lavallée ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a reçu les soumissions suivantes :

- Solis Energie inc., au montant de huit mille neuf cent quatre-vingt-huit dollars (8 988,00\$), plus les taxes applicables ;
- Solidel, au montant de neuf mille trois cent quatre-vingt-neuf dollars (9 389,00\$), plus les taxes applicables.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Alain Laferrière

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde le mandat pour l'ajout de lampadaires solaire sur la rue Lavallée à :

- Solis Energie inc., au montant de huit mille neuf cent quatre-vingt-huit dollars (8 988,00\$), plus les taxes applicables ;

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



HYGIÈNE DU MILIEU

**2025.06.120** Échantillonnage de l'eau potable - mandat

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Alain Laferrière

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier entérine la décision prise par la directrice générale adjointe et chargée de projet de mandater Nordikeau pour l'échantillonnage de l'eau potable pour le 2<sup>e</sup> prélèvement du mois de mai 2025 et pour les 2 prélèvements de juin 2025.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**Avis de motion – projet du règlement numéro 706-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 324**

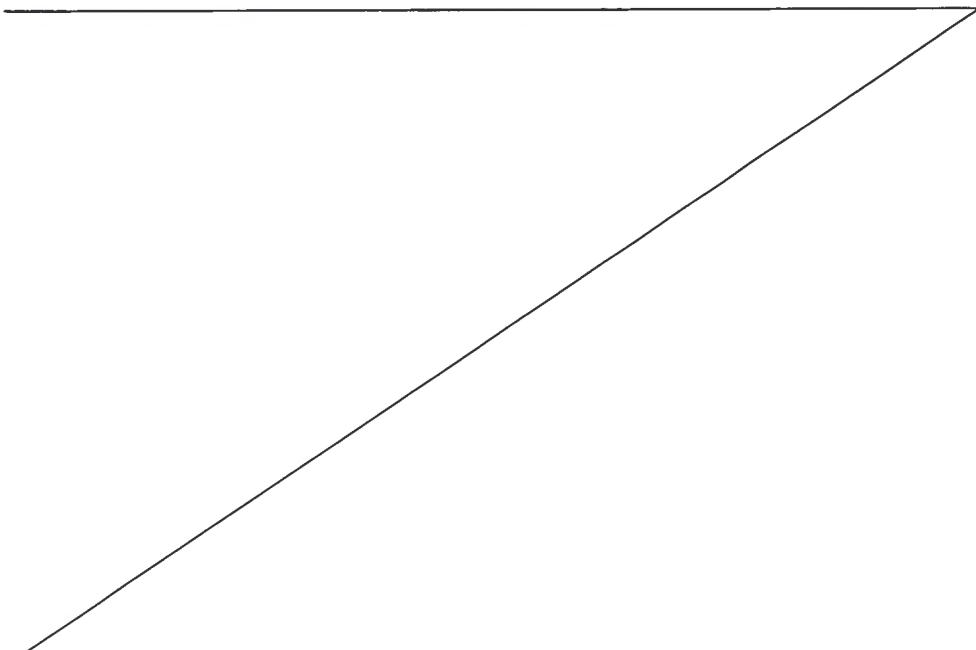
Le conseiller, Monsieur Guy Cloutier, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement numéro 706-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 324. Le règlement a pour effet de permettre l'utilisation de conteneur comme bâtiment accessoire pour les kiosques de produits agricoles accessoires à une exploitation agricole, sous certaines conditions.

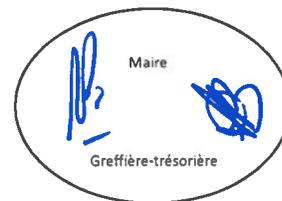
**Dépôt et présentation du premier projet du règlement 706-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 324**

Le conseiller, Monsieur Guy Cloutier, dépose le premier projet de règlement numéro 706-2025 intitulé : « règlement 706-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 324 » de manière à permettre l'utilisation de conteneur comme bâtiment accessoire pour les kiosques de produits agricoles accessoires à une exploitation agricole, sous certaines conditions.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 20h27 à 20h27.





CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2025.06.121 Clôture et levée de la séance

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Alain Laferrière  
**Appuyé par** le conseiller Monsieur René Darveau  
**Il est résolu**

De clore et de lever cette séance à 20h27.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*. »

  
\_\_\_\_\_

Robert Pufahl,  
Maire

  
\_\_\_\_\_

Carol-Anne Benjamin,  
Directrice générale adjointe et chargée de projet